Tennis

Le court de tennis est strictement réservé aux habitants de la commune de Mondavezan.

La fréquentation du court de tennis est gratuite : une inscription annuelle est obligatoire et doit **être effectuée auprès du secrétariat de Mairie aux heures d'ouverture habituelles.**

Pour les mineurs, l'inscription devra être réalisée par les parents.

L'inscription est fixée à 12 mois selon la période du 01 septembre au 31 août.

Lors de cette adhésion, le code permettant l'accès au court sera communiqué et une carte sera délivrée.